

ASSEMBLÉE NATIONALE11 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1104

présenté par
M. Flajolet-----
ARTICLE 6

I. - Dans la première phrase de l'alinéa 10 de cet article, substituer au mot :

« compétente »,

le mot :

« administrative ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution dans l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.